

Le Président Directeur Général de la COMPAGNIE LEBON, sur délégation du Conseil d'Administration, constatant l'affectation à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions de 7 500 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2005, décide la réaffectation de ces actions, dont le plan d'attribution est venu à échéance sans que les options d'achat n'aient été exercées, à l'objectif de croissance externe.